



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU LIBOURNAIS**

SEANCE DU 18 DECEMBRE 2014

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 67

Date de convocation : 12 décembre 2014

L'an deux mille quatorze, dix-huit décembre à 18h00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Salle des Fêtes de la Maison de l'Isle à Saint-Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Noms	Présent	Pouvoir	Noms	Noms	Présent	Pouvoir	Noms
Président			Conseillers				
Philippe BUISSON	X			Claire BLONDEL			
Vice-Présidents				Nouredine BOUACHERA	X		
Fabienne FONTENEAU	X			Christophe DARDENNE	X		
Jérôme COSNARD	X			Val DUCLOS	X		
Jean-Philippe LE GAL	X			Michel GALAND			
Hélène ESTRADE	X			Jean-Paul GARRAUD		X	Christophe DARDENNE
Isabelle HARDY	X			Monique JULIEN	X		
Alain PAIGNE	X			Gonzagues MALHERBE			
Anne BERTHOM E	X			Thierry MARTY	X		
Corinne VENAYRE		X	Philippe BUISSON	Fabienne MONTAUD			
Sébastien LABORDE	X			Patrick NIVET	X		
Jacques MESPLEDE		X	Alain PAIGNE	Annie POUZARGUE	X		
Jean-François MARTINEZ		X	LE GAL	Laurence ROUEDE	X		
Sabine AGGOUN	X			Agnès SEJOURNET	X		
Gérard HENRY	X			Denis SIRDEY	X		
Conseillers				James SEYNAT		X	Loïc MANON*
Jean-Louis d'ANGLADE				Loïc MAGNAN	X		
Fabienne KRIER	X			Jean-Luc BARBEYRON	X		
Jean-Luc DARQUEST	X			David REDON	X		
David RESENDE	X			Joël BAYLE	X		
Sophie BLANCHETON				Jean-Claude ABANADES			
Sylvie BOISSEL				Paquerette PEYRIDIEUX		X	Daniel FAIJAN*
Odile BONHOMME-TIBY				Georges DELABROY	X		
Véronique DICORRADO	X			Kléber AUDINET	X		
Michel FOULHOX	X			Chantal DUGOURD	X		
Philippe HEFTRE	X			Alain MAROIS		X	Fabienne FONTENEAU
Michelle LACOSTE				Philippe FAURT	X		
Francis PEJEAN		X	Annie ESTEBAN*	Mireille CONTE-JAUBERT			
Bruno LAVIDALIE	X			Richard CROS			
Philippe DURAND-TEYSSIER	X			Gérard MOULINIER	X		
Michel VACHER	X			Marcel BERTHOME		X	Anne BERTHOME
Michel MILLAIRE	X			Chantal GANTCH	X		
Isabelle FEYRY	X			Pierre-Jean MARTINET	X		
Bernard NADEAU		X	Isabelle FEYRY				
Jean-Louis ARCARAZ				Sous-total	43	11	
Catherine BERNADEAU		X	Agnès SEJOURNET	TOTAL Présents, ou ayant donné pouvoir			54

Madame Sabine AGGOUN a été nommée secrétaire de séance

*conseillers suppléants

Monsieur AUDINET prend part à la séance à partir de la délibération n° 14.12.200

Madame HARDY prend part à la séance à partir de la délibération n° 14.12.203

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU JEUDI 18 DECEMBRE 2014

Lors de cette séance, le Conseil communautaire, dûment convoqué, a :

- désigné le secrétaire de séance : Madame Sabine AGGOUN
- pris les délibérations suivantes :

Nombre de conseillers présents ou ayant donné pouvoir : 54

Monsieur le Président propose de modifier l'ordre de passage des délibérations : les dossiers finances et fiscalité sont présentés en point 5 après les Ressources Humaines et Mutualisation afin de permettre à Madame Isabelle HARDY de présenter ses dossiers.

ADMINISTRATION GENERALE

Rapporteur : Monsieur le Président

14.12.194 : COMMUNICATION DES ACTES JURIDIQUES PRIS DEPUIS LA SEANCE DU 28 NOVEMBRE 2014

Le Conseil communautaire a pris acte de la communication des actes juridiques.

POLITIQUE DE LA VILLE, INSERTION ET CISPD

Rapporteur : Madame Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente

14.12.195 : DESIGNATION DES DELEGUES DE LA CALI AU SEIN DE L'ASSOCIATION REGIE TERRITORIALE DE SERVICES DU LIBOURNAIS

A l'**unanimité**, le Conseil communautaire désigne deux membres titulaires :

- Mme Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente en charge de la Politique de la ville, de l'Insertion et du CISPD,
- M. Denis SIRDEY, Conseiller Communautaire

pour représenter la Communauté d'Agglomération du Libournais au sein de l'Association Régie Territoriale de Services Du Libournais.

14.12.196 : ASSOCIATION DU PLIE DU LIBOURNAIS – SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ACCORD 2015-2019

A l'**unanimité**, le Conseil communautaire autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer le Protocole d'Accord 2015-2019.

AMENAGEMENT DE L'ESPACE, DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE ET POLITIQUES CONTRACTUELLES

Rapporteur : Monsieur Jean-Philippe LE GAL, Vice-président

14.12.197 : DESAFFECTATION DU BATEAU « FLEUR DE L'ISLE »

A l'**unanimité**, le Conseil communautaire décide :

- de constater la non utilisation du bateau « Fleur de l'Isle » pour l'exercice de la compétence de La Cali, « Action de développement touristique »
- de restituer ce bien à la Commune de Saint Denis de Pile,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous documents concernant ces restitutions.

14.12.198 : HERBERGEMENTS TOURISTIQUES DU MAINE POMMIER : TARIFS 2015

A l'**unanimité**, le Conseil communautaire décide :

- d'adopter les tarifs 2015 dans le cadre des locations à vocation touristiques du Maine Pommier joints à la délibération.

14.12.199 : FIXATION DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC – BUREAU D'INFORMATION TOURISTIQUE DE L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL DU LIBOURNAIS SITUE A GUITRES

A l'**unanimité**, le Conseil communautaire décide :

- de fixer, à compter du 1^{er} janvier 2015, le montant de la redevance pour l'occupation annuelle du domaine public intercommunal du bâtiment situé 4 avenue de la gare à Guîtres d'une superficie occupée de 67m² selon les modalités suivantes :
 - part fixe (superficie x prix moyen du m² évalué à 5.50€ x 12 mois) : 4 422€
 - part variable (charges d'entretien + de maintenance + 5% sur le résultat d'activité de l'année N-1) : 2 757.93€
 - soit un total de : 7 179,93€.

Le versement de cette redevance d'occupation du domaine public par l'OTI interviendra dans le courant du mois de Janvier de l'année N+1.

RESSOURCES HUMAINES ET MUTUALISATION

Rapporteur : Madame Hélène ESTRADE, Vice-présidente

14.12.200 : MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

A l'**unanimité**, le Conseil communautaire décide :

- de créer au tableau des effectifs, à compter du 1^{er} janvier 2015 :
 - 1 poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe (cat.C) à temps complet ;
 - 1 poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe (cat.C) à temps complet ;
 - 4 postes d'adjoint technique de 2^{ème} classe (cat.C) à temps complet ;
 - 11 postes d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe (cat.C) à temps complet ;
 - 3 postes d'adjoint d'animation de 1^{ère} classe (cat.C) à temps complet ;
 - 10 postes d'assistantes maternelles
 - 5 postes d'auxiliaires de puériculture de 1^{ère} classe (cat.C) à temps complet ;
 - 1 poste d'auxiliaire de puériculture de 1^{ère} classe (cat.C) à temps non complet 17,5/35^{ème} ;
 - 6 postes d'auxiliaire de puériculture principale de 2^{ème} classe (cat.C) à temps complet ;
 - 4 postes d'auxiliaire de puériculture principale de 1^{ère} classe (cat.C) à temps complet ;
 - 2 postes d'éducateur de jeunes enfants (cat.B) à temps complet ;
 - 3 postes d'éducateur principal de jeunes enfants (cat.B) à temps complet ;
 - 1 poste d'infirmier en soins généraux hors classe (cat.A) ;
 - 1 poste de puéricultrice de classe normale (cat.A).
- d'autoriser le Président à pourvoir l'ensemble de ces postes par voie de transfert ;
- de prévoir au budget de l'exercice 2015 les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondants à ces emplois ;
- de supprimer au tableau des effectifs, à compter du 1^{er} janvier 2015 :
 - 1 poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe (cat.C) à temps complet.
- d'approuver le tableau des effectifs ainsi mis à jour au 1^{er} janvier 2015 :

14.12.201 : MODIFICATION DU REGLEMENT DU REGIME INDEMNITAIRE COMMUNAUTAIRE :
INSERTION DE NOUVEAUX CADRES D'EMPLOIS RELEVANT DE LA FILIERE MEDICO-SOCIALE

A l'**unanimité**, le Conseil communautaire décide :

- d'approuver les modifications apportées au règlement communautaire du régime indemnitaire et notamment l'octroi de primes et indemnités au bénéfice des agents relevant de la filière médico-sociale;
- d'autoriser le Président à prendre les actes correspondant à l'attribution individuelle du régime indemnitaire ;
- de prévoir au budget de la collectivité les crédits correspondant à l'ensemble des dispositions ci-dessus mentionnées.

14.12.202 : VACATION DE PERSONNE MEDICAL

A l'**unanimité**, le Conseil communautaire décide :

- d'autoriser le recrutement de médecins vacataires qualifiés en pédiatrie pour assurer leurs missions obligatoires au sein des structures Petite Enfance ;
- de fixer la rémunération de ces vacations à 50.30 € bruts par heure de vacation ;
- de prévoir au budget de l'exercice 2015 les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondants à ces emplois.

FINANCES ET FISCALITE

Rapporteur : Madame Anne BERTHOME, Vice-présidente

14.12.203 : BUDGET PRINCIPAL : DECISION MODIFICATIVE N° 1

A l'**unanimité**, le Conseil communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à effectuer les virements suivants :

EXERCICE 2014 – BUDGET PRINCIPAL
Décision modificative n°1

Section de Fonctionnement					
Chapitre	Budget 2014	Sens	Objet	DM	Budget 2014
65	11 460 626,68 €	dépense	Provision BA transport	-700 000,00 €	10 760 626,68 €
66	185 985,54 €	dépense	Intérêts emprunt 2014	8 000,00 €	193 985,54 €
67	71 002,00 €	dépense	Régularisation clôture des comptes étude ZAE Vignon	-13 500,00 €	57 502,00 €
68	5 000,00 €	dépense	Provision BA transport	700 000,00 €	705 000,00 €
.014	0,00 €	dépense	Régularisation clôture des comptes étude ZAE Vignon	13 500,00 €	13 500,00 €
.022	610 553,72 €	dépense	Dépenses imprévues	-209 661,00 €	400 892,72 €
.023	0,00 €	dépense	Virement section Investissement	555 469,90 €	555 469,90 €
TOTAL				353 808,90 €	
73	12 413 814,00 €	recette	TF TH CFE	90 626,00 €	12 504 440,00 €
73	1 104 420,00 €	recette	Tascom	-193 889,00 €	910 531,00 €
75	199 430,60 €	recette	Excédent BA ZAE Frappe + ZAE Eygreteau	-2 978,10 €	196 452,50 €
.042	0,00 €	recette	Sortie biens inventaire	1 700,00 €	1 700,00 €
.042	0,00 €	recette	Régularisation amortissement 2013	350,00 €	350,00 €
.042	0,00 €	recette	Régularisation subvention d'amortissement	435 800,00 €	435 800,00 €
.042	1 008,00 €	recette	Travaux en régie	22 200,00 €	23 208,00 €
TOTAL				353 808,90 €	

Section d'investissement					
Chapitre	Budget 2014	Sens	Objet	DM	Budget 2014
16	355 991,00 €	dépense	Capital emprunt 2014	19 000,00 €	374 991,00 €
27	1 435 069,15 €	dépense	Créances BA ZAE Eygreteau	591,90 €	1 435 661,05 €
.040	1 008,00 €	dépense	Travaux en régie	10 100,00 €	23 208,00 €
.040		dépense	Travaux en régie	7 200,00 €	
.040		dépense	Travaux en régie	1 500,00 €	
.040		dépense	Travaux en régie	3 400,00 €	
.040	0,00 €	dépense	Sortie biens inventaire	1 700,00 €	1 700,00 €
.040	0,00 €	dépense	Régularisation subvention d'amortissement	89 900,00 €	89 900,00 €
.040	0,00 €	dépense	Régularisation subvention d'amortissement	345 900,00 €	345 900,00 €
.040	0,00 €	dépense	Régularisation amortissement 2013	350,00 €	350,00 €
TOTAL				479 641,90 €	
27	146 496,04 €	recette	Créances BA ZAE Frappe	-75 828,00 €	70 668,04 €
.021	0,00 €	recette	Virement section Investissement	555 469,90 €	555 469,90 €
TOTAL				479 641,90 €	

14.12.204 : BUDGET ANNEXE TRANSPORT : DECISION MODIFICATIVE N° 1

A l'unanimité, le Conseil communautaire autorise Monsieur le Président ou son représentant à effectuer les virements présentés.

14.12.205 : BUDGET ANNEXE ZAE EYGRETEAU : DECISION MODIFICATIVE N°1

A l'unanimité, le Conseil communautaire autorise Monsieur le Président ou son représentant à effectuer les virements présentés.

14.12.206 : BUDGET ANNEXE ZAE FRAPPE : DECISION MODIFICATIVE N°1

A l'**unanimité**, le Conseil communautaire autorise Monsieur le Président ou son représentant à effectuer les virements présentés.

14.12.207 : ENCAISSEMENT DES RECETTES DES ACCUEILS DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT

A l'**unanimité**, le Conseil Communautaire autorise Monsieur le Président ou son représentant à :

- adopter le principe de l'encaissement par l'intermédiaire d'une régie de recettes les produits de l'accueil de loisirs sans hébergement pour le compte de La Cali.
- signer la convention d'encaissement des recettes avec les communes concernées par un accueil de loisirs sans hébergement.

14.120.208 : CONSTITUTION D'UNE PROVISION LIEE A LA COMPETENCE TRANSPORT

A l'**unanimité**, le Conseil Communautaire décide de constituer la provision suivante :

Objet de la provision	Montant provision
Négociation du transfert de la compétence transport du Conseil Général de la Gironde à la Communauté d'Agglomération du Libournais	700 000 €

Cette provision sera ajustée en fonction du montant définitif de la compensation financière versée par le CG33 au titre du transfert de la compétence transport à La Cali.

PETITE ENFANCE ET ENFANCE

Rapporteur : Madame Isabelle HARDY, Vice-présidente

14.12.209 : ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT COMMUNAUTAIRES : FIXATION DES TARIFS A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2015

A l'**unanimité**, le Conseil communautaire décide :

- de fixer la participation des familles pour l'accueil des jeunes enfants par application du taux d'effort à compter du 1^{er} janvier 2015, conformément aux annexes jointes à la délibération.

14.12.210 : ALSH COMMUNAUTAIRES : FIXATION DES TARIFS A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2015

A l'**unanimité**, le Conseil communautaire décide :

- de fixer les tarifs de chaque ALSH à compter du 1^{er} janvier 2015, conformément aux annexes jointes à la délibération.

ACTION SOCIALE D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Rapporteur : Monsieur Sébastien LABORDE, Vice-président

14.12.211 : SERVICE DE PORTAGE DE REPAS A DOMICILE : FIXATION DES TARIFS AU 1^{ER} JANVIER POUR L'ANNEE 2015

A l'**unanimité**, le Conseil communautaire autorise Monsieur le Président ou son représentant à :

- accepter la grille tarifaire du service communautaire de Portage de Repas à Domicile à compter du 1^{er} janvier 2015 et jusqu'au 31 décembre 2015 jointe à la délibération
- signer tout document permettant la mise en œuvre de cette tarification.

MARCHES PUBLICS ET AFFAIRES JURIDIQUES

Rapporteur : Monsieur Gérard HENRY, Vice-président

14.12.212 : MODIFICATION DE LA CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT DE COMMANDES – ASSURANCE DOMMAGES AUX BIENS ET RESPONSABILITE CIVILE

A l'unanimité, le Conseil communautaire décide :

- d'approuver l'avenant relatif à la modification, précisant que le coordonnateur du groupement de commandes est mandaté pour signer et notifier le marché au nom de l'ensemble des membres du groupement. Chaque membre du groupement, pour ce qui le concerne, s'assure de sa bonne exécution (réception des prestations, règlement des factures),
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant à la convention constitutive ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

CULTURE

Rapporteur : Monsieur Georges DELABORY, Vice-président

14.12.213 : DISPOSITIF D'EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE/PROGRAMMATION DE SPECTACLES « JEUNE PUBLIC » POUR LES CLASSES DE MATERNELLE, CP ET CE (ANNEE SCOLAIRE 2014-2015) : RENOUELEMENT DU PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION « MKP-MUSIK A PILE »

A l'unanimité, le Conseil communautaire autorise Monsieur le Président ou son représentant :

- à verser les subventions aux associations « MKP – MusiK à Pile »
- et à signer les conventions de partenariat liées à ces parcours.

14.12.214 : DISPOSITIF D'EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE/PARCOURS PROPOSES AUX CLASSES DE CM1, CM2, CLIS ET IME (ANNEE SCOLAIRE 2014-2015) : RENOUELEMENT DES PARTENARIATS AVEC LE THEATRE LE LIBURNIA, LES ASSOCIATIONS « MKP-MUSIK A PILE » ET « PERMANENCES DE LA LITTERATURE »

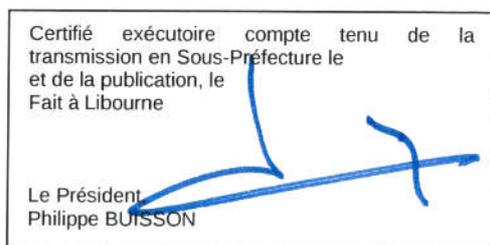
A l'unanimité, le Conseil communautaire autorise Monsieur le Président ou son représentant :

- à verser les subventions aux associations « MKP – MusiK à Pile » et « Permanences de la littérature »,
- et à signer les conventions de partenariat liées à ces parcours.

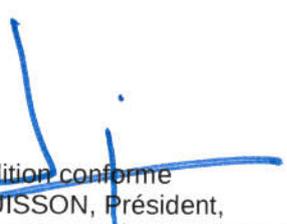
PAS DE QUESTIONS DIVERSES

La séance a été levée à 19h15

Vu pour être affiché, conformément aux articles L.2121-25 et L.5211-1 du code général des collectivités territoriales.



Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président,
de la Communauté d'Agglomération du
Libournais



NB : Les décisions du Conseil communautaire et les débats y afférents seront retranscrits sur le registre des délibérations qui pourra être consulté par toute personne physique ou morale.